

Vous serez invités à approuver des modifications à la Loi sur les aliments et drogues afin d'assurer une réglementation plus efficace de la distribution et de la vente des médicaments, dans l'intérêt de la santé publique.

Vous serez invités à adopter une loi tendant à permettre l'institution d'un Conseil national de la recherche médicale.

Vous serez saisis de nouveau d'une mesure législative tendant à autoriser le versement par les sociétés fédérales de la Couronne de certains impôts et droits provinciaux sur les denrées.

Il sera proposé, dans le cadre des subventions aux universités, des mesures législatives qui porteront l'autorisation de verser les subventions plus élevées annoncées il y a déjà quelques mois, et qui pourvoiront à des arrangements de rechange là où des subventions provinciales supplémentaires sont versées en remplacement des subventions fédérales.

Il sera présenté un projet de loi visant à autoriser la révision et la codification de tous les statuts fédéraux.

Des bills seront présentés en vue de modifier la Loi sur les juges, la Loi sur l'aéronautique, la Loi sur la faillite, la Loi sur l'aide à la production du charbon et la Loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes, ainsi que d'autres lois.

*Membres de la Chambre des communes,*

Vous serez invités à voter les fonds requis pour le service public et pour les versements autorisés par le Parlement.

Vous serez invités à abolir la clôture et à rétablir le comité spécial de la procédure de la Chambre.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Je prie Dieu dans Sa sagesse de vous éclairer dans l'accomplissement de votre tâche au service de la nation.

---

Sur motion de M. Diefenbaker, appuyé par M. Churchill, il est ordonné,— Que le discours de Son Excellence aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, que M. l'Orateur lit ainsi qu'il suit:

GEORGE-P. VANIER

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique du décret du conseil nommant l'honorable Léon Balcer, ministre des Transports, l'honorable Gordon Churchill, ministre des Affaires des anciens combattants, l'honorable George Clyde Nowlan, ministre des Finances, et l'honorable Ellen Louks Fairclough, ministre des Postes, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 143 des Statuts révisés du Canada, 1952, intitulé: Loi concernant la Chambre des communes.

Ottawa